

L'ÉDUCATION,

un droit humain,
une responsabilité sociale!

PLATEFORME EN ÉDUCATION DE LA CSN | *Résumé*



L'éducation, un droit humain, une responsabilité sociale!

Le texte intégral de la plateforme *L'éducation, un droit humain, une responsabilité sociale!* et son résumé sont disponibles sur le site internet de la CSN.

PUBLIÉ PAR LA CONFÉDÉRATION
DES SYNDICATS NATIONAUX

Recherche et rédaction du texte intégral

Anne Thibault-Bellerose, Service des relations du travail de la CSN; Anne Pineau, collectif du comité exécutif de la CSN

Contribution

Le groupe de travail sur les politiques en éducation de la CSN, sous la responsabilité de Denise Boucher, vice-présidente de la CSN, composé de :
Danielle Beaulieu, FEESP; Jean Bélanger, FP;
Marie Blais, FNEEQ; Marie-Hélène Bonin, Service des relations du travail de la CSN; Linda Christofferson-Dugré, FEESP; Marjolaine Côté, FEESP; Jean-Thomas Courchesne, comité national des jeunes de la CSN; France Désaulniers, Service des communications de la CSN; Yves Fortin, Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches; Chantale Larouche, Service des communications de la CSN; Paul Lavergne, Conseil central du Cœur-du-Québec; Anne Leblanc, Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale de la CSN; Anne Pineau, collectif du comité exécutif de la CSN; Anne Thibault-Bellerose, Service des relations du travail de la CSN; Michel Tremblay, FP; Jean Trudelle, FNEEQ

Résumé

Marie-Hélène Bonin, Service des relations du travail de la CSN

Correction

Nicole Cousineau, collectif du comité exécutif de la CSN

Révision et édition

Lyne Beaulieu, Service des communications de la CSN

Production

Service des communications de la CSN

Graphisme et illustrations

<http://emilissime.com>

Impression

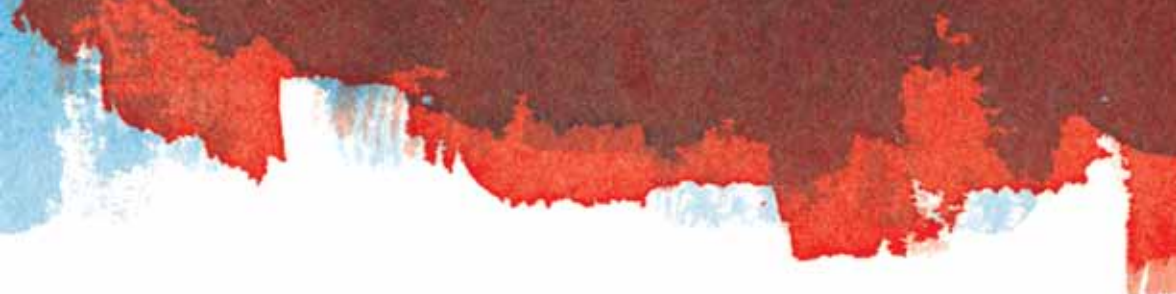
Opale impressions

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2012
Bibliothèque et Archives Canada 2012

JUIN 2012

www.csn.qc.ca



La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 2000 syndicats qui regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans 8 fédérations, ainsi que sur une base régionale dans 13 conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.

Depuis ses débuts, la CSN se préoccupe du développement et de la valorisation de l'éducation publique et gratuite ainsi que des personnels qui y œuvrent. Trois fédérations représentent plus directement les intervenantes et les intervenants du réseau scolaire : la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) et la Fédération des professionnelles (FP).

La CSN s'est dotée d'un groupe de travail sur les politiques en éducation, sous la responsabilité d'un membre du comité exécutif, composé de représentantes et de représentants des personnels œuvrant dans différents milieux et de représentants des conseils centraux. Ce groupe, actif depuis la fin des années 80, a pour mandat de conseiller le comité exécutif de la CSN sur les différentes questions relatives à l'éducation. Il a aussi été responsable de l'élaboration de la plateforme de laquelle est tiré ce résumé.

NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

L'ordre de présentation des recommandations reflète généralement l'ordre dans lequel elles furent abordées dans le texte intégral de la plateforme. Il ne s'agit pas d'un ordre de priorité.

Avant-propos

L'éducation est aujourd'hui un symbole de progrès social, un passeport de réussite, un élément de développement et de fierté incontournable. Bien que l'éducation soit un processus qui déborde largement le cadre de l'école, le réseau de l'éducation reste au cœur de l'acquisition et de la mise à jour de connaissances et de compétences tout au long de la vie. Son financement et sa valorisation sont donc, plus que jamais, des défis importants à relever.

Nous pouvons aujourd'hui être fiers de ce réseau qui a permis et permet encore à près de 1,8 million de Québécoises et de Québécois d'avoir accès à un outil d'émancipation et d'acquisition de savoirs digne d'une société développée et socialement juste. Malheureusement, au fil des années et sous l'impulsion néolibérale, l'État québécois se déresponsabilise progressivement de son développement, au point d'en miner l'accessibilité.

La CSN a toujours revendiqué et défendu les principes de démocratie et de bien commun en matière d'éducation. C'est avec grand plaisir que je vous présente un résumé de la plateforme *L'éducation, un droit humain, une responsabilité sociale!*, qui dresse un portrait du système d'éducation à tous les ordres d'enseignement : primaire, secondaire, collégial, universitaire, et même au-delà avec la formation continue. Elle met à jour et synthétise les positions de la CSN en éducation, pour servir de point d'appui dans nos luttes et nos prises de position futures. Je vous invite à en lire le texte intégral au www.csn.qc.ca.

Je tiens à remercier tous ceux et toutes celles ayant participé à la réflexion qui a permis la rédaction de ce document et tout particulièrement les membres du groupe de travail sur les politiques en éducation de la CSN.

L'accès universel à une éducation de qualité est un droit dont tous les Québécois et toutes les Québécoises doivent bénéficier. L'éducation permet d'appréhender le monde et favorise l'exercice de la citoyenneté. Elle assure l'épanouissement de la personne et son insertion dans la vie sociale et professionnelle. Défendre l'éducation, c'est défendre le progrès social, une société juste et démocratique ainsi que l'émancipation individuelle.

Denise Boucher
Vice-présidente de la CSN

Table des matières

- 6 **Introduction**
- 9 **Défendre le droit à l'éducation et à la formation**
 - 9 – L'école primaire et secondaire
 - 11 – Les réseaux collégial et universitaire
 - 13 – La formation continue
- 17 **L'éducation, un droit humain, une responsabilité sociale!**
 - 19 – Les grandes orientations de la CSN en éducation
- 24 **Les recommandations de la CSN en éducation**



Introduction

En matière d'éducation, le Québec a fait dans les années 60 un prodigieux bond en avant. Le gouvernement de Jean Lesage incarnait les aspirations de toute une population désireuse de sortir de la « grande noirceur ». L'éducation fait alors l'objet d'une réforme complète, que réclamaient d'ailleurs le mouvement syndical et des groupes de femmes.

La commission d'enquête sur l'éducation, qui a siégé de 1961 à 1966, a consulté des milliers de citoyennes et de citoyens, reçu des centaines de mémoires et tenu de nombreuses séances publiques partout au Québec. Fruit de ces consultations, le volumineux rapport Parent contenait plus de 600 recommandations pour moderniser l'éducation.

La réforme visait l'égalité d'accès pour tous, la gratuité scolaire, la prise en charge de l'éducation par l'État et la mise en place d'une structure démocratique pour le système d'éducation. Clé de voûte de la modernisation et de la lutte aux inégalités sociales, l'éducation s'y trouve consacrée comme droit universel, plutôt que privilège.

Cette démocratisation a eu plusieurs conséquences. Elle a permis un rattrapage scolaire fulgurant pour la population francophone, jusque-là beaucoup moins instruite que les populations anglophone et allophone. Elle a assuré aux filles une accessibilité scolaire jamais égalée. Elle a aussi permis de s'attaquer aux inégalités, car la gratuité et l'accessibilité ont conduit à une plus grande mixité sociale au sein des écoles et à moins d'étanchéité entre les classes sociales. La démocratisation signifie aussi l'implication des personnels de l'éducation, des parents, des étudiants et des citoyens dans la gestion des établissements d'enseignement.

Aujourd'hui cependant, les fondements publics et démocratiques du système éducatif sont attaqués par la centralisation de la gestion, la prolifération d'écoles privées, la sélection grandissante des élèves et l'augmentation des coûts de la formation postsecondaire.

Depuis 1991, moment de l'adoption de la première plateforme en éducation de la CSN, la société et l'éducation ont beaucoup évolué. Le Québec s'est ouvert sur le monde. Notre système d'éducation est maintenant comparable à ceux d'autres pays industrialisés, et les problèmes qui sévissent ailleurs sont aussi présents chez nous. Avec la mondialisation, le néolibéralisme s'étend et tente d'asservir les services publics aux diktats d'une économie capitaliste. La marchandisation de l'éducation menace, au Québec comme ailleurs.

Parallèlement, les nouvelles technologies bouleversent les repères traditionnels. Les médias sociaux transforment les relations humaines, de même que le rapport à l'école et à la connaissance. De nouveaux problèmes se posent, en matière de mobilité de la main-d'œuvre, de standardisation internationale de l'enseignement, d'assurances qualité.

Le contexte social a donc bien changé depuis les années 90, et c'est pour ajuster nos positions à la réalité actuelle que la nouvelle plateforme a été adoptée. Elle s'appuie toutefois sur ces mêmes principes qui guident notre action depuis longtemps.

Ce résumé donne une vue d'ensemble rapide des sujets couverts par la plateforme : l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement postsecondaire de niveaux collégial et universitaire, et la formation continue. Nous présentons ensuite les 10 grandes orientations qui gouverneront nos actions et nos interventions futures en éducation. Enfin, nous listons les recommandations contenues dans le texte intégral de la plateforme.

Pour le développement du peuple québécois, une éducation accessible, démocratique et de qualité doit être protégée et renforcée. Elle est garante d'une société instruite, dynamique et égalitaire, et d'une démocratie citoyenne vigoureuse. C'est pourquoi le gouvernement doit faire de l'éducation publique une véritable priorité nationale et prendre tous les moyens pour la valoriser.





Défendre le droit à l'éducation et à la formation

L'école primaire et secondaire

Depuis les années 90, l'école primaire et secondaire a connu divers bouleversements, notamment en ce qui a trait au cheminement scolaire. Pensons, entre autres, à l'introduction de la maternelle à temps plein à cinq ans et au déploiement d'un réseau de services de garde éducatifs à la petite enfance qui assurent de meilleures chances de réussite scolaire.

L'évolution démographique et les caractéristiques des jeunes ont passablement modifié le portrait des classes québécoises. L'intégration de tous les élèves constitue un défi qui doit être relevé pour assurer la justice sociale et l'accès universel à une éducation de qualité et motivante. Or, on constate un manque grandissant de ressources et un clivage social accentué, avec en toile de fond la privatisation sournoise du système scolaire québécois et une précarisation de plus en plus importante du personnel.

Au primaire et au secondaire, deux réseaux parallèles se développent : l'un privé (et quelquefois même public) qui sélectionne les élèves les plus performants; l'autre essentiellement public qui accueille tous les autres élèves, dans un contexte de compressions budgétaires et avec, à la clé, une obligation de résultats quant à la diplomation.

L'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), qui représentent 20 % de la clientèle des commissions scolaires, s'effectue presque sans ressources additionnelles. Le même défi se pose avec l'intégration culturelle et linguistique des élèves issus de l'immigration, dont le nombre ne cesse d'augmenter pour atteindre 20 % en 2010 et plus encore dans certaines régions.

L'hétérogénéité grandissante des classes est certes enrichissante, mais elle complexifie aussi la tâche des enseignantes et des enseignants, tout comme celle du milieu éducatif scolaire en général. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette nouvelle diversité n'a pas été prise en compte dans le financement général de notre système d'éducation ni dans l'évaluation de la lourdeur de la tâche des personnels.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant d'observer des taux de décrochage scolaire alarmants. En 2007, selon les chiffres du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le taux moyen est de 27,8 % chez les moins de 20 ans dans l'ensemble de la population, mais il grimpe à 35 % chez les jeunes de milieux dits défavorisés, incluant les jeunes autochtones dont les conditions de vie souvent difficiles ont des répercussions sur la réussite scolaire. Sur ce dernier point, notons que la formule de financement des écoles de bande est inéquitable en ce qu'elle ne tient pas compte de plusieurs éléments, qu'elle n'a pas été indexée depuis des années et qu'elle conduit le fédéral à verser moins pour un étudiant autochtone que le Québec ne le fait pour un allochtone.

Pendant ce temps, les commissions scolaires se trouvent assujetties à des plans de réussite et à des cibles de diplomation imposés par le MELS, sans que les ressources nécessaires aient été allouées pour encourager l'intégration et la réussite scolaire de toutes et de tous. Le réseau privé d'éducation, en expansion particulièrement dans les grands centres, vampirise le réseau public en siphonnant ses meilleurs élèves et une part importante des deniers publics.

Par ailleurs, sous couvert de dégraissage administratif ou de prétendue décentralisation, certains proposent d'abolir l'échelon régional que constituent les commissions scolaires. Or, la mission démocratique de cette institution demeure fondamentale, même s'il convient de procéder à sa modernisation en fonction des réalités contemporaines.



Les réseaux collégial et universitaire

Le réseau des collèges hisse le Québec en tête de liste de la fréquentation scolaire postsecondaire au Canada (9 % de plus que dans le reste du pays). Il joue aussi un rôle majeur dans le développement et le dynamisme des régions. Néanmoins, certains attaquent son existence et souhaitent sa disparition au profit d'un modèle d'enseignement supérieur semblable à celui du Canada anglais.

Or, le cégep a fait ses preuves. Il permet une maturation des choix professionnels. Il assure la transmission d'un bagage culturel commun à toutes ses étudiantes et à tous ses étudiants, du secteur technique ou préuniversitaire. La gratuité qui le caractérise en fait le meilleur garant d'un accès universel à l'enseignement supérieur.

Malgré les avancées des dernières décennies, la pression s'accroît dans les collèges pour augmenter les taux de diplomation et de persévérance scolaire. Une concurrence pernicieuse s'installe entre les établissements du réseau. Cette chasse aux étudiants provoque une lutte stérile entre collèges, contraire à l'optimisation des ressources. La question du maintien d'une offre diversifiée de programmes en région se pose aussi avec acuité.

La gestion en collégialité fait aussi l'objet d'attaques. Sous prétexte d'assurer une meilleure indépendance à l'établissement, des tentatives se profilent pour que soit modifiée la composition des conseils d'administration des collèges. Or, il apparaît injustifié de considérer comme seuls capables d'indépendance les administrateurs venant du milieu extérieur à l'éducation.

L'introduction de modes de gestion propres à l'entreprise privée entraîne aussi une précarisation des personnels et un recours accru à la sous-traitance.

Quant aux universités, si les missions qui leur sont assignées n'ont pas formellement changé, les orientations qu'elles prennent actuellement sont fort inquiétantes. Les universités québécoises font face à plusieurs défis : accroissement de l'influence du secteur privé dans la recherche et asservissement de celle-ci à l'industrie, augmentation des droits de scolarité, mise en concurrence des établissements, crise du financement, alourdissement de la charge de travail, etc. La qualité de l'enseignement est affectée par les choix budgétaires qui sont faits, les personnels sont précarisés et le mal-financement est aggravé par l'utilisation inacceptable des fonds de fonctionnement pour de coûteux projets immobiliers.



En fait, l'émergence d'une « économie du savoir » mercantile a des conséquences bien concrètes sur le réseau universitaire et sur son financement. Le gouvernement tente de soumettre l'université à l'ordre néolibéral, au détriment de ses missions et au mépris de son caractère démocratique. On subordonne son financement à une prétendue rentabilité.

Par ailleurs, le gouvernement compromet l'accessibilité par la hausse des droits de scolarité qui, loin d'améliorer les finances de l'université, sert en fait à déresponsabiliser l'État à l'égard de l'enseignement supérieur. Or, le Québec doit plutôt se doter d'une politique sur les droits de scolarité fondée sur le principe de la gratuité scolaire à tous les ordres d'enseignement et, à défaut de pouvoir atteindre cet objectif dans l'immédiat, consentir à exclure définitivement toute augmentation à moyen et à long termes.

Tout comme dans les collèges, la gestion en collégialité par ceux et celles qui y travaillent et y étudient est remise en cause et on impose aux universités le modèle de gestion de l'entreprise privée, sous le fallacieux prétexte d'une meilleure garantie d'indépendance.

Enfin, partout dans le monde et à tous les ordres d'enseignement, on fait désormais la promotion de « l'assurance qualité » censée permettre l'évaluation de la « performance » des programmes et des personnels à fabriquer des diplômés. Ces contrôles et ces méthodes d'évaluation, qui ne prennent en compte que des indicateurs économiques, ne servent qu'à attiser les rivalités entre établissements. Or, l'évaluation devrait plutôt servir à l'identification de points à améliorer, non dans une perspective de classement, mais dans une optique de redressement et de bonification des services à la population.

Pour la CSN, l'école n'est pas une simple machine à produire des diplômes. Valoriser l'éducation, c'est d'abord respecter ses missions ainsi que les personnels qui s'y investissent. Nous croyons à une éducation tournée vers l'élève, non vers la « rentabilité ». La performance et la qualité de l'enseignement nous préoccupent, mais l'évaluation doit se faire à la lumière des missions de l'école québécoise et de son accessibilité.



La formation continue

Pour la CSN, l'apprentissage tout au long de la vie, la formation continue, est essentiel. Il permet aux travailleuses et aux travailleurs de s'adapter aux bouleversements du marché de l'emploi et de maintenir leurs capacités de mobilité, leur employabilité et leur autonomie.

En 2011, près d'un adulte québécois sur trois suit une formation pendant l'année (1,5 million d'adultes). Il s'agit d'une nette amélioration, car seulement un Québécois adulte sur cinq recevait une telle formation en 1995.


Cependant, pour la majorité des adultes, la formation continue est une contrainte supplémentaire dans un horaire déjà chargé. La situation est plus difficile pour les femmes qui peinent déjà à concilier famille et travail. Pour faciliter l'accès à la formation continue, il faut donc diversifier les modes et les lieux d'apprentissage, et penser à offrir la formation durant les heures de travail. Ces avancées ne sauraient se faire sans une augmentation substantielle des mesures d'aide financées par les employeurs et par l'État.

Une société démocratique exige de ses citoyennes et de ses citoyens qu'ils possèdent certaines connaissances de base (savoir lire, écrire, compter, utiliser minimalement l'informatique, etc.) leur permettant de comprendre et d'agir sur un environnement de plus en plus complexe.

Même si l'analphabétisme est souvent associé aux pays en voie de développement, il constitue aussi un problème majeur pour les pays dits développés, comme le Québec. Selon Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec, 49 % de la population active du Québec âgée de 16 à 65 ans éprouve des difficultés de lecture : 16 % de ces personnes sont analphabètes (dont 32 % qui travaillent) et 33 % analphabètes fonctionnelles (dont 65 % qui travaillent). C'est dire que le tiers des travailleurs et des travailleuses auraient besoin d'une formation de base.

Il est inquiétant d'apprendre que la moitié de la population a de la difficulté à lire une simple posologie ou le mode d'emploi d'un appareil dangereux. De fait, l'analphabétisme peut miner tous les aspects de la vie : travail, famille, implication démocratique et syndicale, loisirs, etc. Les travailleurs licenciés et dont les connaissances de base sont fragiles ont de plus grandes difficultés à se replacer sur le marché du travail. L'alphabetisation est donc aussi un enjeu économique et un facteur d'employabilité.



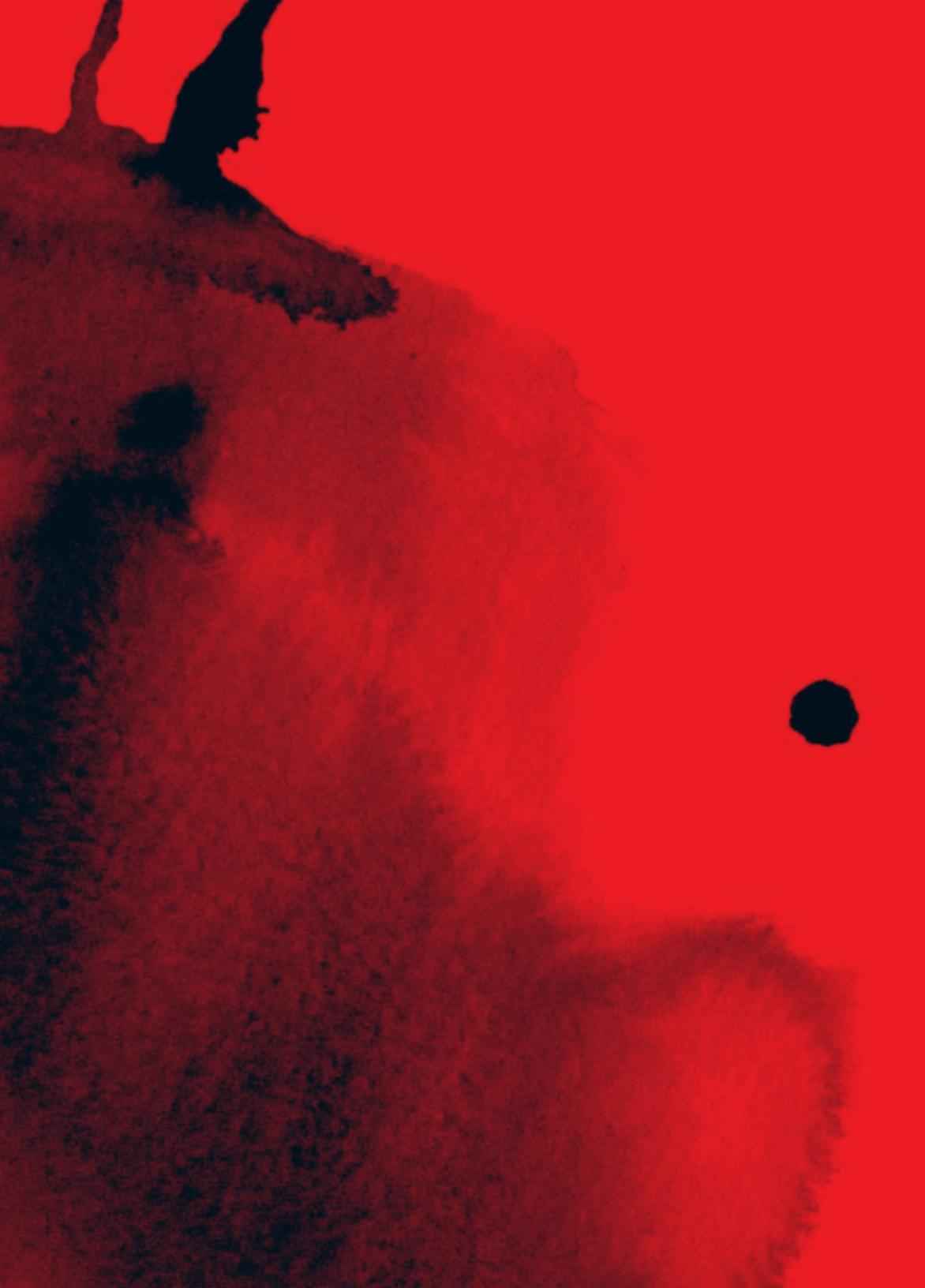


La pire chose à faire serait de taire la situation. La CSN offre des formations de base et de francisation; des actions similaires devraient être réclamées par nos syndicats.

La formation en entreprise doit aussi être encouragée et répondre aux aspirations des travailleuses et des travailleurs. Les entreprises les plus performantes sont celles où les salarié-es sont impliqués dans la détermination des besoins de formation. Le syndicat est la clé de voûte dans ce secteur. La mise en place de comités paritaires dans les entreprises s'avère un moyen efficace de déterminer les besoins de formation et d'en faire bénéficier l'ensemble des salarié-es.

Par ailleurs, les compétences acquises en dehors du milieu scolaire doivent être reconnues. Un système de reconnaissance de ces apprentissages doit impérativement être mis en place par le gouvernement. L'objectif n'est pas de substituer la certification des compétences à la diplomation. Il s'agit simplement de considérer que le travail permet des apprentissages dont la valeur doit enfin être reconnue. Un lien avec les programmes de formation des établissements d'enseignement doit toutefois être conservé.

Cela dit, de manière générale, il apparaît que la formation continue institutionnelle mérite un sérieux examen, dans la perspective d'un développement organisé et concerté entre les ordres d'enseignement. Cet enjeu est crucial. Le gouvernement doit absolument réaliser cet exercice. La formation continue des travailleuses et des travailleurs est une priorité et son accessibilité, une question de justice sociale.



L'éducation, un droit humain, une responsabilité sociale!

Les principes fondamentaux ayant présidé à la mise en place du système québécois d'éducation dans les années 60 n'ont pas pris une ride : l'égalité d'accès, la gratuité scolaire, le rôle central de l'État, l'établissement d'une structure démocratique, l'idée que l'éducation est un droit et non un privilège. Autant d'acquis, qui font actuellement l'objet d'attaques soutenues ou de remises en cause insidieuses. La marchandisation de l'éducation menace le Québec.

Plus généralement, la volonté néolibérale de toujours réduire davantage le rôle de l'État au profit de la libre concurrence a eu des effets dévastateurs. Les gouvernements successifs n'ont pas fait les investissements majeurs que commandaient les nouveaux besoins en éducation. Au contraire, ils ont constamment réduit son financement, alors même que des exigences accrues de réussite sont imposées et que les besoins des étudiants vont croissant. Cette situation a des conséquences sur les conditions d'enseignement (pensons à la taille des groupes-cours), sur les conditions de travail (les salaires, la précarisation) et sur l'image de l'école publique québécoise, qui ne semble jamais tout à fait répondre aux attentes.

La société attend de l'école un taux de réussite plus élevé, mais on réalise mal l'ampleur des efforts que cela suppose. Ces étudiantes et ces étudiants que l'on voudrait voir réussir ont souvent développé un rapport peu positif avec l'école.

Il faut du temps et de l'énergie pour rétablir les ponts, pour rattraper les retards, pour soutenir et motiver ces jeunes, parfois par un accompagnement spécialisé. Il s'agit d'une lourde tâche. L'école n'est pas une usine et l'amélioration des taux de réussite ne peut être assimilable à une simple « augmentation de la productivité ».

D'aucuns veulent ravalier l'éducation au rang d'outil individuel de rentabilité économique; ils ne la considèrent que sous l'angle étroit d'un capital humain. Dans cette perspective, son financement est de moins en moins perçu comme une obligation collective. Ce serait à l'individu de se débrouiller, selon ses ambitions personnelles et ses capacités financières, pour payer la facture. Nous rejetons fermement une telle vision. Nous considérons plutôt l'éducation comme un outil précieux en matière d'égalité des chances et de développement social.

La Déclaration universelle des droits de l'homme consacre l'éducation comme droit humain fondamental; c'est donc dire un droit inaliénable, qui s'applique à tous en pleine égalité. Cela comporte une obligation pour l'État d'en assurer le respect et la satisfaction. Dès lors, l'éducation doit être financée par l'État et être accessible à tous et à toutes.

Pour nous, du préscolaire à l'université, l'éducation constitue un puissant vecteur d'émancipation personnelle et sociale, un bien commun permettant à la société québécoise de continuer son développement comme société moderne, éduquée et influente dans le monde. En conséquence, nous continuerons à nous battre pour le maintien de son universalité, de sa gratuité et de sa qualité.

On l'a dit, la plateforme aborde plusieurs champs de préoccupations. De nombreuses revendications ont été formulées, colligées en dernière partie de ce résumé. De ces prises de position émergent 10 grandes orientations qui tracent la voie vers l'éducation à laquelle nous croyons, celle que nous voulons pour nos enfants et celle qu'à titre d'adultes, nous sommes en droit d'exiger tout au long de l'existence.



Les grandes orientations de la CSN en éducation

①

Réaffirmer l'éducation comme droit humain et bien commun

Pour la CSN, l'éducation est un droit humain fondamental, qui doit permettre à tous les individus de se développer dans une perspective humaniste, qui tient compte à la fois des besoins de l'individu, de son autonomie quant au marché du travail et de son devenir de citoyen. L'éducation doit en conséquence être soustraite à toute forme de marchandisation. Il revient à l'État de financer un seul système d'éducation public, universel et gratuit, de la petite école à l'université. Il lui appartient aussi d'en assumer la gouvernance, en concertation avec les personnels.

②

Assurer l'accessibilité à l'éducation et sa gratuité, à tous les ordres d'enseignement

Le droit à l'éducation ne doit jamais dépendre d'une condition financière ou du lieu de résidence. Les obstacles à ce principe doivent être levés.

Si l'éducation primaire, secondaire et collégiale est prétendument gratuite, divers coûts s'ajoutent pernicieusement au fil des ans. Quant à l'université, la hausse constante des droits et des frais de scolarité compromet son accessibilité, particulièrement pour les étudiantes et les étudiants des classes moyenne et défavorisée. La véritable accessibilité aux études supérieures commande aussi une amélioration de la condition financière des étudiants.

Par ailleurs, le développement et la valorisation croissante de l'école privée portent atteinte au principe même de gratuité.





3

Baliser le lien entre les missions de l'éducation et celles du marché de l'emploi pour éviter l'instrumentalisation

L'école ne forme pas que des travailleuses et des travailleurs ; elle forme aussi des citoyens. On ne saurait donc asservir l'école aux seuls besoins du marché du travail. L'école doit transmettre un bagage de connaissances qui assure l'autonomie de l'individu et l'outil pour son épanouissement en société. Les collèges et les universités assument aussi un rôle important de transmission du savoir et il importe de replacer les missions de l'enseignement supérieur au centre de leurs activités.

L'efficacité d'une institution d'enseignement ne se résume pas à la quantité de diplômes qu'elle décerne. C'est à l'aune de l'ensemble de ses missions qu'elle doit être évaluée. Elle n'implique pas non plus une adéquation utilitaire parfaite de ses programmes avec les besoins du marché de l'emploi.

4

Valoriser la mixité scolaire et sociale

L'école doit jouer un rôle central dans l'apprentissage de la diversité et du vivre ensemble. La mixité scolaire est une condition de cet apprentissage. Il est tout aussi primordial de préserver la mixité sociale afin que tous accèdent à un enseignement francophone et à des services équivalents de qualité, peu importe le revenu des parents ou l'appartenance ethnique. À cet égard, le développement d'écoles privées ou d'écoles publiques qui sélectionnent les élèves encourage la ségrégation sociale et scolaire.

5

Investir les ressources financières nécessaires pour mettre fin aux problèmes chroniques de financement en éducation

Il faut en finir avec l'idéologie du « moindre État » et du « toujours faire plus avec moins ». Il y a une limite aux services et aux projets qu'il est possible de développer avec des moyens réduits. Le gouvernement doit prioriser l'éducation et prouver cette volonté en finançant le réseau de l'éducation à la hauteur de ses besoins.

Le sous-financement et le mal-financement du système d'éducation, en plus d'entraver son action, amènent les établissements à se tourner vers des sources de financement privées, ce qui affecte le caractère démocratique et public du réseau. De plus, la mise en concurrence des institutions scolaires dans la recherche de financement extérieur ou encore de nouvelles clientèles est improductive et contraire à l'esprit même de service public. L'éducation, en tant que bien collectif, doit être financée par l'État, au bénéfice de toute la population québécoise.

6

Se donner les moyens pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative

Il est inadmissible que, dans une société développée du XXI^e siècle, la formation de base ne soit pas acquise par tous. Les raisons du décrochage scolaire sont diverses et complexes; les conditions de la réussite aussi. Il est plus que temps de s'attaquer au problème notamment par des mécanismes de dépistage précoce des difficultés, un meilleur environnement scolaire et social, et en garantissant à tous des conditions d'existence propices à la poursuite d'études.

Il faut aussi tenir compte du fait que certains étudiants ont des handicaps ou vivent des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation qui les pénalisent. Le réseau de l'éducation doit leur offrir du soutien et un enseignement adapté.

7

Valoriser et reconnaître le personnel de l'éducation

C'est grâce au travail constant et dévoué de l'ensemble des personnels de l'éducation que l'apprentissage est rendu possible. Ce sont les artisans du système d'éducation et le travail qu'ils accomplissent quotidiennement doit être reconnu et valorisé. Cela suppose de bonnes conditions de travail, la fin de la précarité d'emploi et leur participation à la gestion de l'établissement.

8

Favoriser une administration en collégialité dans les lieux d'enseignement

Les directions d'établissements et le gouvernement remettent en cause la gestion en collégialité et tentent d'y substituer des formes de gestion managériales faisant la part belle, dans les conseils d'administration, aux personnes prétendument «indépendantes» de l'institution. Or, la gestion en collégialité des institutions d'enseignement demeure le meilleur gage de leur indépendance. Elle assure l'expression et la prise en compte d'une diversité de points de vue. C'est une force. C'est par l'implication des personnels, des étudiantes et des étudiants au conseil d'administration qu'on peut nourrir un sentiment d'appartenance qui oriente la prise de décision dans l'intérêt supérieur de l'institution et de l'enseignement.

9

Reconnaître les établissements d'enseignement comme pôles de développement régional et local d'importance

Les établissements d'enseignement ne sont pas que des lieux d'apprentissage, ce sont aussi des acteurs importants de leur communauté. Partout au Québec, ce sont de formidables catalyseurs qui insufflent un dynamisme sur les plans social, économique et culturel. Aussi est-il essentiel d'assurer un financement adéquat aux établissements situés hors des grands centres, un financement qui assure le maintien d'une offre variée de formations et qui reconnaît le rôle majeur qu'ils jouent sur le plan du développement régional.

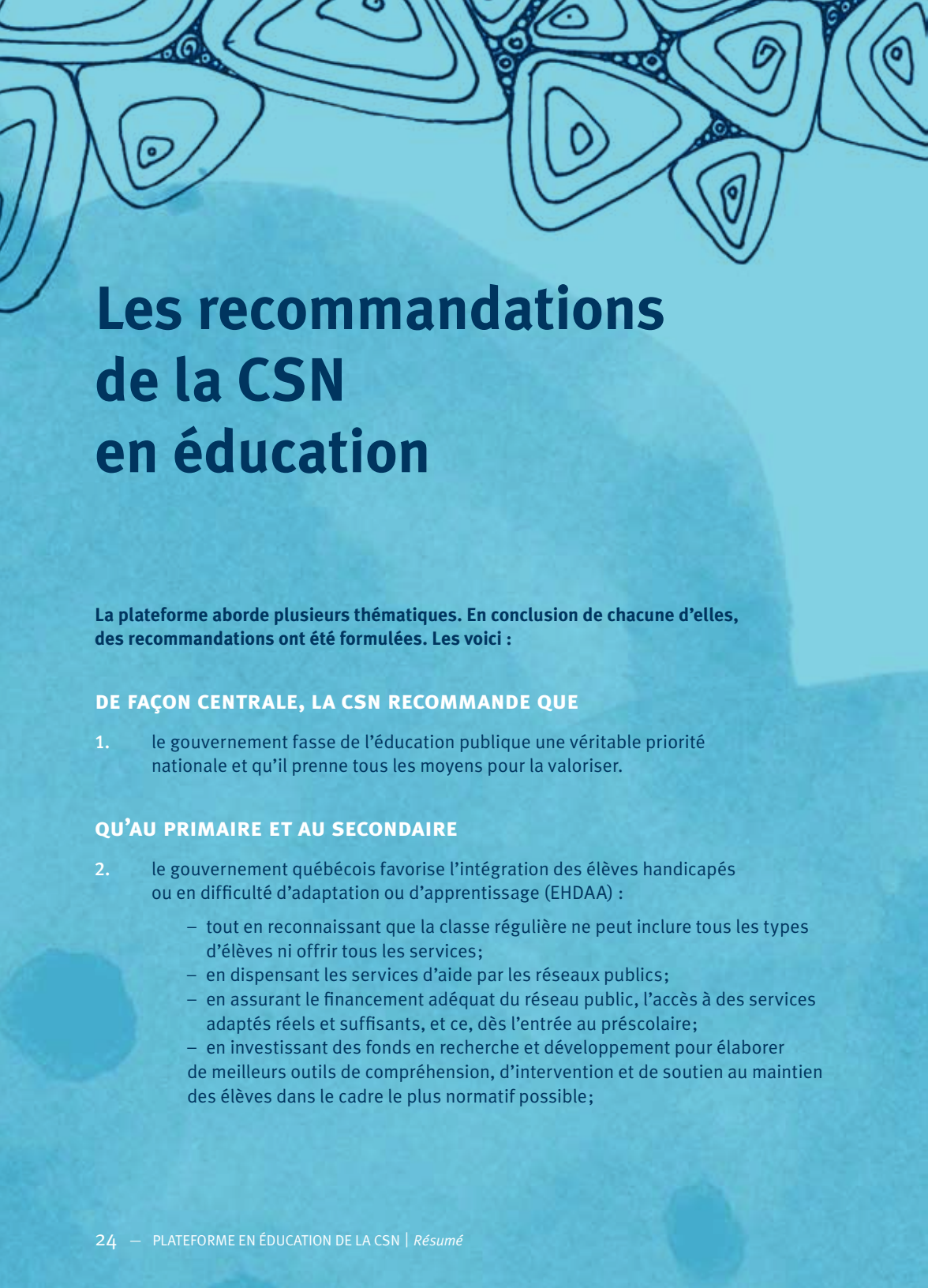
10

Reconnaître l'apprentissage tout au long de la vie comme étant un droit universel

L'apprentissage n'a pas d'âge. Citoyens et travailleurs, tous sont concernés. Pour garantir le droit à l'éducation, tant aux adultes qu'aux jeunes, la formation continue doit être reconnue, valorisée et accessible à toutes et à tous. Les obstacles doivent être levés; un financement adéquat, des mesures d'aide aux études et la diversification des lieux de formation s'imposent.

En entreprise, l'implication du syndicat à toutes les étapes de la planification et de la réalisation du processus de formation est essentielle.





Les recommandations de la CSN en éducation


La plateforme aborde plusieurs thématiques. En conclusion de chacune d'elles, des recommandations ont été formulées. Les voici :

DE FAÇON CENTRALE, LA CSN RECOMMANDE QUE

1. le gouvernement fasse de l'éducation publique une véritable priorité nationale et qu'il prenne tous les moyens pour la valoriser.

QU'AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

2. le gouvernement québécois favorise l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) :
 - tout en reconnaissant que la classe régulière ne peut inclure tous les types d'élèves ni offrir tous les services;
 - en dispensant les services d'aide par les réseaux publics;
 - en assurant le financement adéquat du réseau public, l'accès à des services adaptés réels et suffisants, et ce, dès l'entrée au préscolaire;
 - en investissant des fonds en recherche et développement pour élaborer de meilleurs outils de compréhension, d'intervention et de soutien au maintien des élèves dans le cadre le plus normatif possible;

- 
3. l'intégration des EHDAAs soit effectuée dans le respect des compétences respectives des différents intervenants en éducation et de leurs conditions de travail tout en favorisant une plus grande synergie des pratiques;
 4. le gouvernement tienne compte de l'impact de l'hétérogénéité grandissante des classes sur les allocations de ressources et les conditions de travail des personnels;
 5. les services de garde éducatifs en milieu scolaire soient reconnus comme des services éducatifs complémentaires et qu'à ce titre, ils soient offerts gratuitement à tous les élèves et ne soient plus soumis à un régime d'autofinancement, tels qu'ils sont définis par la Loi sur l'instruction publique, et que des ressources pour les élèves ayant des besoins particuliers soient aussi consenties pour les services de garde;
 6. le gouvernement respecte et applique de manière plus stricte les principes de la loi 101 en abolissant, entre autres, le droit d'accès aux écoles passerelles;
 7. les gouvernements fédéral et provincial fassent droit aux revendications des peuples autochtones en matière de financement adéquat et équivalent à celui du réseau public québécois;
 8. le MELS mette fin à la sélection des élèves en fonction de leurs résultats scolaires en ce qui concerne les projets spéciaux éducatifs, tant dans les écoles publiques que dans les écoles privées, et qu'il sélectionne plutôt les étudiants sur la base de l'intérêt ou du talent;
 9. le MELS assure un financement étatique adéquat, et sans lien avec des critères de performance, à toutes les écoles québécoises pour permettre le développement de projets éducatifs stimulants et accessibles à tous;
 10. le MELS favorise la participation pleine et entière de tous les personnels — dont les enseignantes et enseignants, les employé-es de soutien et les professionnel-les — à la définition et à la mise en œuvre des projets éducatifs au sein des établissements;
 11. le MELS développe un répertoire plus complet de données socio-économiques en éducation, plus spécifiquement concernant le décrochage scolaire et qu'il en facilite l'accès;
 12. le gouvernement mobilise les différents acteurs de la société, dont les entreprises, pour agir concrètement sur les facteurs de décrochage scolaire, notamment en valorisant l'éducation et en cherchant à briser les stéréotypes sexuels;
 13. le gouvernement mène auprès des employeurs une campagne de sensibilisation concernant le décrochage scolaire et ses impacts tout en encourageant des actions concrètes de leur part, comme la signature d'un engagement à limiter le nombre d'heures travaillées pour les jeunes étudiantes et étudiants, à ne pas les obliger à travailler pendant les périodes d'examen et à faciliter l'obtention de leur diplôme lorsqu'ils sont embauchés sans avoir terminé leurs études;

14. le gouvernement accorde une attention spéciale au décrochage scolaire en s'attaquant à la pauvreté et aux déterminants socio-économiques qui influencent la réussite et le parcours scolaire des jeunes;
15. les établissements privés soient graduellement intégrés au réseau public avec leurs personnels dans le respect des droits de ces derniers;
16. le financement du système public d'éducation soit rehaussé, pour qu'il puisse répondre efficacement aux besoins nouveaux en éducation et pour permettre aux établissements publics de développer des projets motivants et accessibles à tous les élèves;
17. l'on mette un terme à l'utilisation de résultats quantitatifs de performance et de taux de diplomation dans l'évaluation des performances scolaires, en reconnaissant que les écoles n'ont que des obligations de moyens au regard des missions qui leur sont confiées;
18. le gouvernement reconnaisse que l'ensemble des personnels, dont les enseignantes et les enseignants, les personnels de soutien et les professionnel-les, joue un rôle clé dans la mission éducative et qu'il contribue à la qualité du résultat d'apprentissage;
19. des moyens soient mis en œuvre par les gouvernements pour éradiquer la précarité du travail des personnels du réseau de l'éducation;
20. le gouvernement mette un frein au processus d'introduction de la sous-traitance qui, dans les différents secteurs d'activité du réseau de l'éducation, s'exerce au détriment du réseau public;
21. le gouvernement assume pleinement ses responsabilités à l'égard de la gouverne de l'éducation et qu'il mette fin, en conséquence, à l'ingérence des fondations et des groupes d'intérêt dans la définition des besoins éducatifs et de l'offre de services;
22. l'on s'oppose fermement à toute forme de rémunération des enseignantes et des enseignants en lien avec la performance;
23. les commissions scolaires soient maintenues, mais qu'on entreprenne, en consultant notamment les personnels de l'éducation, leur modernisation structurelle et démocratique.

QU'EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

24. une activité de veille de la formation à distance soit instaurée afin de mieux suivre son évolution et son développement dans les établissements d'enseignement supérieur québécois;

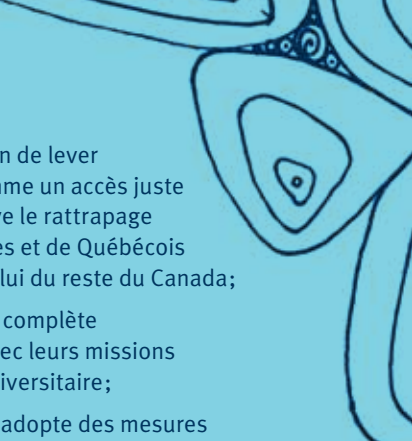
Au collégial

25. le gouvernement réitère son appui indéfectible au maintien du réseau collégial, en assure la consolidation et le développement et le finance de manière à permettre à tous les établissements d'assumer leur mission éducative;
26. le MELS, en tenant compte des effectifs réduits dans certains collèges régionaux, finance adéquatement le réseau pour préserver l'accès aux études collégiales;
27. le MELS reconnaît l'apport des établissements d'enseignement dans le développement régional en mettant en place des mesures concrètes permettant aux cégeps hors des grands centres de maintenir une offre de formation large et diversifiée, et ce, tant au secteur préuniversitaire, qu'au secteur technique et à la formation continue, notamment par le maintien de programmes exclusifs;
28. tout en respectant l'autonomie de l'étudiant, le gouvernement assure une collaboration entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le MELS pour favoriser la meilleure intégration possible des étudiants ayant des besoins particuliers aux études collégiales;
29. le MELS s'assure d'une harmonisation des tests conduisant à un diagnostic pour les jeunes ayant des besoins particuliers et qu'il en assume les coûts afférents;
30. le MELS crée un mécanisme d'échange d'informations en ce qui a trait aux étudiants ayant des besoins particuliers, entre les établissements d'enseignement secondaires, collégiaux et universitaires;
31. en matière de programmes d'études, le MELS :
 - préserve la place et l'importance de la formation générale qui permet, notamment, aux futurs techniciennes et techniciens de prendre une part pleine et entière à la vie citoyenne;
 - s'assure du caractère large et transférable de la formation technique, de telle sorte que les programmes d'études ne répondent pas aux seules exigences économiques immédiates et régionales;
32. le MELS encadre davantage l'offre des diplômes courts (comme les AEC) pour s'assurer qu'ils ne servent pas de voie de contournement aux diplômes réguliers et pour mettre un terme, dans ce domaine, à la concurrence entre les établissements, qu'ils soient ou non du même ordre d'enseignement;
33. le MELS prend les moyens pour mettre un terme à la concurrence entre les établissements collégiaux et qu'il favorise plutôt la collaboration et l'utilisation optimale des ressources;
34. le MELS fait davantage appel à l'expertise enseignante dans toute opération reliée aux programmes d'études en mettant sur pied, entre autres, des coordinations nationales de programmes pour la formation technique;
35. le MELS veille plus étroitement au développement d'une offre de programmes harmonisée;

36. le MELS soutienne les personnes qui œuvrent quotidiennement au collégial, qu'il y améliore les conditions de travail et qu'il réinvestisse dans les établissements collégiaux pour permettre notamment une augmentation du nombre de postes permanents;
37. le gouvernement assure et encourage la participation de l'ensemble de la communauté collégiale dans l'administration des établissements collégiaux. Cela devrait se traduire par une meilleure représentation de sa collectivité dans les instances, comprenant enseignantes et enseignants, employé-es de soutien, professionnel-les ainsi qu'étudiantes et étudiants;

L'université

38. le MELS prenne les mesures nécessaires pour préserver la principale mission des établissements d'enseignement universitaire du Québec, soit le développement et la transmission de la connaissance et de la culture ainsi que la formation du jugement critique dans une perspective de contribution au développement humain, social, économique et scientifique; que le MELS se gouverne en conséquence;
39. le gouvernement tienne des états généraux sur l'avenir de l'université en accordant une place prépondérante à celles et à ceux qui y œuvrent;
40. le gouvernement favorise, par un financement public adéquat, l'équilibre entre l'enseignement et la recherche-crédation au sein de chaque université;
41. le gouvernement finance équitablement les vocations fondamentales et appliquées de la recherche-crédation universitaire;
42. le MELS reconnaisse que toute évaluation des établissements universitaires doit reposer sur des critères de qualité et de performance propres à l'ensemble de ses missions et à l'accessibilité aux études;
43. le MELS reconnaisse et respecte la liberté académique propre au milieu universitaire;
44. le MELS rejette l'approche managériale tout en favorisant le principe central de la collégialité dans la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur et, conséquemment, facilite une participation représentative de chaque groupe composant la communauté universitaire dans les instances concernées;
45. le financement des universités soit assuré essentiellement par des sources étatiques plutôt que par l'investissement philanthropique ou celui des entreprises; que la contribution des entreprises passe par la fiscalité;
46. le Québec se dote d'une politique sur les droits de scolarité établissant le principe de la gratuité scolaire à tous les ordres d'enseignement et, à défaut de pouvoir atteindre cet objectif dans l'immédiat, consente à exclure définitivement toute augmentation à moyen et à long termes; que cette politique assure l'uniformisation des frais de scolarité pour tous les établissements universitaires et pour tous les programmes;

- 
47. le gouvernement mette en place différentes mesures afin de lever les obstacles à l'accessibilité financière aux études, comme un accès juste et suffisant au programme d'aide financière, et poursuive le rattrapage à faire en ce qui concerne le pourcentage de Québécoises et de Québécois détenant un grade universitaire en comparaison avec celui du reste du Canada;
 48. dans le cadre d'états généraux soit effectuée une étude complète et exhaustive du financement des universités, en lien avec leurs missions et leurs valeurs, et ce, en collaboration avec le milieu universitaire;
 49. dans le respect de l'autonomie des universités, le MELS adopte des mesures incitatives pour améliorer la coordination et la cohérence entre les établissements universitaires de façon à favoriser la coopération plutôt que la concurrence entre ces derniers;
 50. les universités accentuent leurs efforts en matière d'offre de services aux collectivités, qu'elles en fassent la promotion et qu'elles contribuent de façon plus active au développement de leur communauté;
 51. les universités, dans l'optique d'assurer un enseignement de qualité, soient tenues de respecter des balises précises pour que la taille des groupes-cours redevienne et reste à un niveau acceptable;
 52. les universités assurent une meilleure intégration des chargé-es de cours à la vie universitaire et aux suivis des programmes;
 53. les universités cessent de procéder à un morcellement artificiel de la tâche d'enseignement et de recherche qui contribue à une détérioration importante de l'emploi;
 54. les universités donnent accès aux professeur-es et aux chargé-es de cours à du matériel fonctionnel et adéquat, ainsi qu'à des formes de soutien, en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

QU'EN FORMATION CONTINUE

55. afin de faciliter l'accès à la formation, le gouvernement investisse dans la formation continue en rendant disponibles, notamment avec la collaboration du milieu de l'éducation, différents modes et lieux de formation tant personnelle que professionnelle, en visant une offre riche et diversifiée de programmes de formation reconnus;
56. le gouvernement mette en place des mesures concrètes d'aide aux individus voulant se former, y compris les personnes n'étant pas en emploi : aide financière pour les formations à temps partiel, services de garde gratuits, formation sur les lieux de travail et durant les heures de travail, aide particulière pour les individus vivant dans la pauvreté ou se trouvant dans une situation financière difficile, utilisation efficiente des technologies d'apprentissage à distance, congés pour études, horaires modifiés, etc.;

57. les employeurs, en faisant appel notamment au réseau public de l'éducation, offrent des formations reconnues qui visent à améliorer les compétences de base des travailleuses et des travailleurs, quel que soit leur statut d'emploi. Cette offre doit s'adresser notamment aux personnes ne sachant ni lire ni écrire ou qui n'ont pas la connaissance du français, elle nécessite un financement gouvernemental supplémentaire permettant de développer de meilleures ressources publiques et communautaires de formation. Elle devrait s'accompagner de mesures facilitantes telles des formations sur les heures et les lieux de travail;
58. toutes les entreprises soient assujetties à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;
59. la formation continue en lien avec l'emploi soit financée par les employeurs et qu'elle soit disponible selon plusieurs modes (exemple : mutuelle de formation, communautaire, etc.);
60. les employeurs soient tenus d'associer les syndicats comme partie prenante à toutes les étapes de la planification et de la réalisation du processus de formation concernant leurs membres ; que les employeurs aient l'obligation de former un comité patronal-syndical responsable de la gestion paritaire de la formation;
61. le gouvernement s'assure d'un mécanisme efficace de reconnaissance des acquis et des compétences, et ce, en lien avec les programmes de formation reconnus et en collaboration avec le milieu de l'éducation, ce qui permettrait une plus grande uniformisation des pratiques quant à la promotion, l'accueil et l'organisation des services;
62. le gouvernement octroie des enveloppes «ouvertes» de financement de la formation continue collégiale afin de permettre aux cégeps de contribuer pleinement à ce secteur important du système d'éducation québécois;
63. le gouvernement encourage les établissements à adopter des mesures de soutien aux étudiantes et aux étudiants en formation continue;
64. le développement de la formation continue se traduise par des conditions de travail respectueuses des personnels qui la dispensent, notamment en ce qui touche la tâche d'encadrement.





